

N°	2	8	2
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil onze
Poste d'agent de surveillance piscicole; passage en CDI au 1er janvier 2012	Le vendredi 2 décembre à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 25 novembre 2011, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i>
DATE DE LA CONVOCATION :	28 octobre 2011
NOMBRE DE DELEGUES :	15
En exercice	3
Présents	3
Votants	3
	<p>Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, MM. DECORDE, DESTRUEL</p> <p>Absents excusés : Mmes HUREL, LE VERN, LUCOT-AVRIL, MM. AUBRY, BIGNON, DAVERGNE, JACOB, JUMEL, LEFEVRE, MAQUET, PATIN, SENEAL</p> <p><b><u>- Poste d'agent technique piscicole</u></b></p> <p>M. BILLARD explique que M. MACQUET atteindra au 31/12/11 ses 6 ans d'ancienneté dans la fonction publique territoriale au sein de l'Institution. Il bénéficiera à compter du 01/01/2012, d'un contrat à durée indéterminée de la FPT pour continuer à assurer ses missions d'agent de surveillance piscicole dans le cadre de la convention de suivi scientifique sur les poissons migrateurs sur la Bresle qui lie l'Institution à l'ONEMA pour 2010-2012.</p> <p>Il indique que les services de l'ONEMA réfléchissent actuellement à l'avenir de la station. A ce titre, il a rencontré les directeurs scientifiques de l'ONEMA à Eu sur invitation des personnels de la station salmonicole et leur a exposé qu'il n'était pas viable et normal que M. MACQUET ne soit pas incorporé dans les services de l'ONEMA compte tenu de son ancienneté et du besoin réel qu'avait l'ONEMA pour assurer ces tâches de maintenance.</p> <p>L'EPTB aidé de ses partenaires financiers historiques sur ce point (Régions, AESN, Seinormigr) sollicite de l'ONEMA une réelle prise de conscience que l'état actuel des choses n'est pas satisfaisant ni pour l'Institution ni pour l'agent. L'Institution s'interrogeant sur la pertinence de garder du personnel de catégorie C au vu de la non-assurance que ces stations perdurent et surtout en cas de fermeture, des missions techniques incombant à l'Institution qui ne nécessitent pas de personnels de cette catégorie.</p> <p>📄 <i>Le Conseil d'administration s'interroge sur la pérennité de ce poste au sein de l'établissement et pense qu'il conviendrait de trouver rapidement une solution durable pour l'Institution et M. MACQUET sur ce point. L'Etat sur ce dossier doit trouver rapidement une solution, la convention s'achevant au 31 décembre 2012.</i></p>

Date de publication et de transmission  
au représentant de l'Etat :  
Acte exécutoire le :  
la Présidente de l'Institution  
Marie-Françoise GAOUYER

**Pour extrait conforme,  
la Présidente de l'Institution,  
Marie-Françoise GAOUYER**